

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORNILLE DU 19 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal de CORNILLE,

S'est réuni à la mairie, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire.

Nombre de conseillers en activité : 15

Présents : 13

Excusés : Vanessa AMARGER, Denis GLEMIN.

Votants : 13

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Valérie ROLDELBOS, Marie-Laure LE GOFF, Perrine LECOMTE, Erwan LE ROUX, Didier BORDE, Stéphane SZMYTKO, Alain BAYONNE, Gilles CHERON, Nelly CHABOT, Maxime CONDAMINAS, Isabelle CHARLES.

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Nelly CHABOT.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Compte rendus des 22 juin et 21 septembre pour approbation.
- Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité : annulation de la délibération du 21 septembre 2021.
- Repas des Anciens 28 novembre 2021.
- Noël des enfants de l'école maternelle.
- Divers

### **1/ COMPTE-RENDU DES 22 JUIN ET 21 SEPTEMBRE 2021 POUR APPROBATION**

Les comptes rendus n'étant pas finalisés, leur approbation est reportée au conseil municipal de novembre.

### **2/ AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ANNULATION.**

Par délibération en date du 21 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de recruter, selon l'article 3-3.1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, un agent contractuel occasionnel chargé d'accompagner un enfant en situation de handicap durant son repas à la cantine de CORNILLE, pour un période de 10 mois du 14 septembre 2021 au 7 juillet 2022.

Cette résolution s'appuyait sur la décision du Conseil d'Etat jugeant qu'il appartient aux collectivités territoriales de prendre en charge l'accompagnement de ces enfants pendant la pause méridienne et lors des activités périscolaires.

Cependant, par courrier de l'Académie de BORDEAUX reçu le 28 septembre 2021, la collectivité apprend que cette solution ne s'appliquera qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Jusqu'à cette date, c'est l'Etat qui couvre le périscolaire.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de cette décision DECIDE par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS :

. D'ANNULER la délibération n° 2021-NM-40 du 21 septembre 2021.

. Qu'une nouvelle délibération sera prise en décembre 2021, pour prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **3/ REPAS DES ANCIENS.**

Le Conseil Municipal avait fait appel à différents prestataires pour le repas des Anciens. Mr ADON Christophe à été retenu, son devis étant cohérent avec le souhait du Conseil Municipal.

Le menu (à 27 euros par personne) :

- Velouté de légumes.
- Sandre à la mousseline de saumon.
- Pavé de veau sauce aux morilles
- Gratin dauphinois
- Fromage
- Dessert
- Apéritif, vin et café compris.

Les invitations seront distribuées par les agents techniques communaux la semaine de la Toussaint.

Nous avons également sollicité le restaurant le 7 qui a répondu négativement à notre demande. Mais aussi le restaurant Chez Léa, qui a fait une offre en dessus du budget accordé aux repas des Anciens.

**Arrivée de Monsieur Denis GLEMIN à 20h56.**

### **4/ ADRESSAGE.**

En ce qui concerne l'adressage, les noms des rues ont été validés, des modifications ont été apportées (notamment pour les lieux-dits des Catilles et de La Tuilière.). Le Bon à Tirer a été transmis.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de cette décision,

DECIDE par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS,

- la modification de la numérotation sur le Chemin des Chabannes,
- la suppression de la voie nommée « Impasse du Priulat » qui devient « Impasse Sept Fonds »,
- la création des voies libellées suivantes :

Chemin de la Forêt

Chemin de Pognac

Chemin de Rouflat

Chemin des Bretoux  
Chemin des Chabannes  
Chemin du Cuvier  
Chemin du Suchaut  
Impasse Bayot  
Impasse de Barbaleix  
Impasse de Baunat  
Impasse de Bois Nègre  
Impasse de Fromental  
Impasse de Giraudou  
Impasse de la Fayardie  
Impasse de la Jarthe  
Impasse de la Luminade  
Impasse de la Palombière  
Impasse de Montrany  
Impasse de Pouzateau  
Impasse de Savertier  
Impasse des Bâtisseurs  
Impasse des Catilles  
Impasse de Servole  
Impasse des Hautes Bordes  
Impasse des Hautes Piles  
Impasse des Pelouses  
Impasse des Tavernes  
Impasse des Vignes  
Impasse de Tireclous  
Impasse du Charetier  
Impasse du Maynot  
Impasse du Monteil  
Impasse du Repaire  
Impasse du Verdelier  
Impasse Léontine  
Impasse Saint Eumache

Impasse Sept Fonds  
Place Simone VEIL  
Route de la Maurélie  
Route de la Merlie  
Route de la Petite Chapelle  
Route des Grands Bois  
Route des Jarrissades  
Route des Piles  
Route des Prairies  
Route du Colombier  
Route du Pigeonnier  
Rue Valentine BUSSIÈRE

## **5/ Noël des enfants de l'école maternelle.**

L'amicale laïque finance le spectacle de Noël des enfants, qui aura lieu le vendredi 17 décembre.

Le cadeau de Noël sera un bac à sable en bois qui se referme pour l'école.

## **6/ Divers.**

\* La Mairie de CORNILLE a reçu une subvention de 18 600 euros, alors que nous avons voté environ 1 200 € sur cet article. Sous réserve de vérification, quant à cette affectation, nous pourrions bénéficier d'un excédent de 17 000 euros au budget de la commune. Une partie de ce budget pourrait servir à régler divers frais de fin d'année, changement de la clé du kangoo (véhicule des agents), pour la vidange du tracteur et pour le changement du démarreur de la voiture.

\* La commune de CORNILLE a perçu une subvention sur les amendes de police pour les travaux de la route de Sanet à hauteur de 25 % de la somme dépensée, ce qui représente une aide de 4 600 euros.

\* La commission urbanisme et environnement se réunira afin d'étudier le dossier pour l'installation de panneaux photovoltaïques, au lieu-dit « Giraudou sud », présenté par Mr Guy MOREAU. La commission devra émettre un avis, favorable ou non, sur ce dossier.

\* La communauté d'agglomération du Grand Périgueux lance la mise à disposition du public du dossier de « modification simplifiée n°2 du PLUi ». Cette enquête publique nécessite une information préalable des habitants des communes concernées, « par tous moyens de communication ». Deux affiches fournies par le GRAND PERIGUEUX ont été installées à ce jour, une à l'extérieur de la mairie, l'autre à l'affichage des Piles. L'enquête débute le lundi 11 octobre 2021.

**Séance levée à 21h45.**